

Rapport de l'organe de révision sur le
contrôle restreint des comptes annuels
2025 au Conseil de Fondation de la
Fondation Anouk, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation Anouk pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur de notre groupe a participé à la tenue de la comptabilité durant l'exercice sous revue. Toutefois, il n'a pas pris part au contrôle restreint.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un capital de la fondation de CHF 113'062, ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique qualifiée

BA Signature électronique qualifiée

Gregory GRIEB
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole DETURCHE
Réviseur agréée

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital et annexe)

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne
Ch. de Roseneck 5
+41 58 234 91 00

1260 Nyon
Ch. de Précossey 27
+41 22 544 99 70

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

FONDATION ANOUK, Genève**BILAN AU 31 DECEMBRE 2025**

	ANNEXES	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	16.	304'071	230'040
Autres créances à court terme		10'815	9'446
Actifs de régularisation		4'259	11'476
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		319'145	250'962
TOTAL DE L'ACTIF		319'145	250'962
<u>PASSIF</u>			
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME			
Autres dettes à court terme		593	4'429
Dons reçus d'avance		190'758	123'815
Passifs de régularisation	17.	14'732	12'442
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		206'083	140'686
CAPITAL DES FONDS (FONDS AFFECTÉS)			
Fonds affectés	21.	-	-
TOTAL DU CAPITAL DES FONDS (FONDS AFFECTÉS)		-	-
CAPITAL DE LA FONDATION			
Capital de la fondation		100'000	100'000
Capital libre		13'062	10'276
TOTAL DU CAPITAL DE LA FONDATION		113'062	110'276
TOTAL DU PASSIF		319'145	250'962

FONDATION ANOUK, Genève

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	ANNEXES	2025 CHF	2024 CHF
<u>REVENUS</u>			
Dons affectés	21.	438'517	445'940
Dons généraux		47'415	24'471
Autres produits		-	3'009
TOTAL DES REVENUS		485'932	473'420
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges directes des projets	18.	(406'908)	(383'698)
Charges de personnel administratif		(20'867)	(26'247)
Charges de personnel pour la recherche et collecte de fonds		(20'867)	(20'998)
Autres charges d'exploitation	19.	(33'106)	(34'907)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(481'748)	(465'850)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS		4'184	7'570
Charges financières	20.	(1'398)	(1'150)
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		2'786	6'420
Attribution aux fonds affectés	21.	(438'517)	(445'940)
Utilisation des fonds affectés	21.	438'517	445'940
VARIATION NETTE DES FONDS AFFECTES		-	-
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		2'786	6'420
<i>Attributions au / utilisations du capital de l'organisation</i>			
<i>Attribution au capital libre</i>		(2'786)	(6'420)
<i>Utilisation du capital libre</i>		-	-

FONDATION ANOUK, Genève

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'EXERCICE 2025

L'évolution du capital de la Fondation se présente comme suit :

2025	01.01.2025	Attributions	Utilisations	Affectations	31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de la Fondation	100'000	-	-	-	100'000
Capital libre	10'276	2'786	-	-	13'062
<i>Résultat reporté</i>	10'276	-	-	-	10'276
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	2'786	-	-	2'786
Total du capital de la Fondation	110'276	2'786	-	-	113'062

2024	01.01.2024	Attributions	Utilisations	Affectations	31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de la Fondation	100'000	-	-	-	100'000
Capital libre	3'856	6'420	-	-	10'276
<i>Résultat reporté</i>	3'856	-	-	-	3'856
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	6'420	-	-	6'420
Total du capital de la fondation	103'856	6'420	-	-	110'276

I. ORGANISATION DE LA FONDATION

1. Numéro de dossier

Le numéro de dossier de la Fondation est le 04482.

2. Nom et but

Il existe sous la dénomination "Fondation Anouk" une fondation sans but lucratif. La Fondation est régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse et par ses dispositions statutaires.

La Fondation a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes séjournant dans des établissements médicalisés ou assimilables.

3. Adresse correspondance

L'adresse du siège de la Fondation est Rue du Rhône 65, 1204 Genève.

4. Registre du Commerce et surveillance

La Fondation est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur.

5. Statuts

Les statuts ont été émis le 2 avril 2008 et aucune modification des statuts n'a été apportée durant l'exercice sous revue.

6. Règlement

Il n'existe pas de règlement à proprement parler. En effet, les règles d'organisation de la Fondation font partie intégrante des statuts.

Aucune modification n'a été effectuée.

7. Membres du Conseil de Fondation

L'entité est administrée par un Conseil de Fondation composé de 5 membres au moins.

Au jour d'établissement des comptes annuels, les membres du Conseil de Fondation sont :

- Philippe R. Calame, du Locle, à Rolle, président avec signature collective à deux
- Saira Christine Renteria, de Zürich, à Lausanne, vice-présidente avec signature collective à deux
- Alexandre de Senger, de Genève, à Collonge-Bellerive, avec signature collective à deux
- Olivier Fruchaud, de France, à Genève, avec signature collective à deux
- Caroline Guerrand-Hermès, de France, à Londres, avec signature collective à deux
- Lisa Hans-Margot, de Genève, à Genève, avec signature collective à deux
- Daria Robinson, de Genève, à Genève, avec signature collective à deux
- Juliette Streichenberger, de Chêne-Bougeries, à Chêne-Bougeries, avec signature collective à deux

8. Personnes ayant qualité pour signer

Vanessa von Richter, de Rougemont, à Genève, avec procuration collective à deux. Cette dernière est autorisée à signer uniquement avec un membre du Conseil de Fondation.

9. Rémunération versée aux membres des organes dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Fondation.

La Direction générale étant assurée par une seule personne, il est renoncé à publier cette information.

10. Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement à partir de la période fiscale 2008.

L'exonération fiscale au sens de la LIFD est valable pour une période indéterminée. L'exonération fiscale au sens de la LIPM cantonale est également illimitée.

11. Organe chargé de la tenue de la comptabilité

Berney Associés SA, rue du Nant 8, Case postale 6268, 1211 Genève 6.

Personne de contact : Delphine CABEL.

Numéro de téléphone : 058.234.90.00

12. Organe de révision

Berney Associés Audit SA, rue du Nant 8, Case postale 6268, 1211 Genève 6.

Personnes de contact : Gregory GRIEB, Expert-réviseur agréé.

Numéro de téléphone : 058.234.90.00

13. Nombre d'employés de la Fondation et clés de répartition

La Fondation emploie deux personnes, représentant 1.3 emplois à temps plein (2024 : 1.4 personnes).

La clé de répartition des charges de personnel par fonction est la suivante	2025	2024
1. Projet	76%	72%
2. Administration	12%	15%
3. Recherche et collecte de fonds	12%	12%

14. Recherche et collecte de fonds

La recherche et collecte de fonds est assurée directement par la Direction en collaboration avec les membres du Conseil de Fondation.

15. Principes comptables appliqués

A partir de l'exercice 2025, les comptes annuels ont été établis conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, RPC 21 et cadre conceptuel ainsi que conformément à la loi suisse. Les comptes ont été préparés selon les principes d'une comptabilité d'engagement ; la base d'évaluation des valeurs au bilan est le coût historique. Les montants sont exprimés en francs suisses.

La présentation des chiffres comparatifs 2024 a été adaptée pour correspondre à la présentation 2025 et ainsi permettre la comparabilité des exercices.

Dons reçus d'avance

Les dons reçus d'avance sont ceux perçus durant l'année en cours mais dont les projets ou activités ne débiteront que lors d'exercices futurs.

Fonds affectés

Le capital des fonds (affectés) est composé des moyens qui sont soumis à un objectif spécifique en raison de la volonté des donateurs externes. Un fonds affecté provient soit d'une disposition explicite du donateur, soit des circonstances de la donation qui impliquent un objectif de la part du donateur.

II. INFORMATIONS, DÉTAILS ET COMMENTAIRES DE CERTAINS POSTES

16. <u>Liquidités</u>	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
	CHF	CHF
Liquidités	253'822	181'316
Liquidités - fond de réserve	50'249	48'724
Total	304'071	230'040

FONDATION ANOUK, Genève**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025**

17.	<u>Passifs de régularisation</u>	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
	Charges à payer	14'732	12'442
	Total	14'732	12'442
18.	<u>Charges directes des projets</u>	2025	2024
		CHF	CHF
	Honoraires des artistes	(184'920)	(178'797)
	Charges de personnel liés aux projets	(132'157)	(127'733)
	Matériel	(23'935)	(21'698)
	Autres frais directs des projets	(45'295)	(35'174)
	Frais de formation	(8'856)	(7'452)
	Frais de voyage et représentation	(11'745)	(12'844)
	Total	(406'908)	(383'698)
19.	<u>Autres charges d'exploitation</u>	2025	2024
		CHF	CHF
	Loyer	(9'000)	(6'000)
	Frais généraux et d'assurance	(7'441)	(14'820)
	Honoraires professionnels	(12'762)	(12'041)
	Marketing et communication	(3'903)	(2'046)
	Total	(33'106)	(34'907)
20.	<u>Charges financières</u>	2025	2024
		CHF	CHF
	Intérêts et frais bancaires	(758)	(853)
	Perte de change	(640)	(297)
	Total	(1'398)	(1'150)

FONDATION ANOUK, Genève

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025

21. Tableau de variation du capital des fonds (fonds affectés)

	Solde au 31.12.2024	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds Art4Impact	-	20'900	(20'900)	-
Fonds Adultes	-	236'853	(236'853)	-
Fonds Enfants	-	180'764	(180'764)	-
Exercice 2025	-	438'517	(438'517)	-

III. AUTRES INFORMATIONS

22. Dons et prestations en nature

La Fondation reçoit sur certains projets à titre gracieux ou en nature divers biens et prestations, dont principalement : Peinture, frais de livraison, mise à disposition de locaux, logements pour les artistes et repas ainsi que des prestations bénévoles sur certains projets.

Ces dons et prestations en nature sont évalués par la Direction à environ CHF 71'000 pour l'année 2025 (2024 : CHF 73'000). Ces montants incluent la valorisation des heures de bénévolat (2025 : 154 heures ; 2024 : 207 heures).

23. Cautionnement

Il n'existe aucun cautionnement

31.12.2025	31.12.2024
CHF	CHF

- -

24. Actifs mis en gage ou cédés

Il n'existe aucun actif mis en gage ou cédé.

- -

25. Leasing

Il n'existe aucun leasing.

- -

26. Valeur assurance incendie

Il n'existe aucune valeur d'assurance incendie.

- -

27. Prévoyance professionnelle

Il n'existe aucune dette envers l'institution de prévoyance.

- -

28. Surendettement / insolvabilité

La Fondation n'est pas en situation de surendettement ou d'insolvabilité.

29. Informations importantes sur la gestion et les activités de la Fondation

Aucune information importante sur la gestion et les activités de la Fondation à mentionner.